

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

87/400 DU 8/12/86
// DECRET N° MTSSJ.F.S.DGFP.
DGPCE. SAV

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 des Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo ;

// E PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984, portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/197/BP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 86/877 du 18.7.86 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;

(/u le décret 67/304/MJT-DGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984, portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1172 du 10.12.86 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1173 du 10.12.86 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

DGB

DCF.

Mouzi

(/u le décret n° 85/260 du 5 (3) 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Procès-verbal de la Commission Paritaire administrative d'avancement réunie à Brazzaville le 03.Avril 1986.

SECRETÉ :

ARTICLE 1ER : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1984, les Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les Noms suivent.

POUR LE 2° ECHELON
A 2 ANS

- NOUKOUAMOU née MALONGA (Rosalie), en service à Brazzaville
- MPASSI Sidonie Jeannette, en service à Brazzaville
- NIEKE Donatien, en service à Brazzaville
- NKOUA Pascal, en service à Brazzaville
- NTALOLOU Marie Jeanne, en service à Brazzaville
- TELAYANDI née NZOUMBA (Julienne), en service à Brazzaville
- ONDONGO MBOUALE Thérèse, en service à Owando
- ONGOULABAKE Lydia-Euphrasie, en service à Owando
- POMBO Thérèse, en service à Owando
- MBIKA Marcel César, en service à Brazzaville
- SAYA Antoine, en service à Brazzaville
- ZOUKA Antoine-Aimé, en service à Brazzaville
- NGAKOSSO Jean, en service à Brazzaville
- KITSAKOU LOUSSOUKE Jean Pierre, en service à Pointe-Noire
- EKOUYA Pierre, en service à Pointe-Noire
- KIBOUANGA (Barthélémy), en service à Brazzaville
- BIDOUNGA NZOUMBA Jeanne, en service à Sibiti
- MAYALA Jean, en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 8 AOUT 1987

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE GARDE DES SCEAUX,

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

Dieudonné KIMBEMBE

Ange Edouard POUNGUI

COMMANDANT Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

DGF/DGPCE.....2	TRESOR.....2
MESCA/CAB.....2	DGES.....2
DGB.....2	FETRASSEIC.....2
DCF.....2	JORPC.....2
B/SOLDE.....2	DRES.....4
B/COURRIER.....5	DOS.DPAA.....18
DPAA.....5	BST.DGFR..1

[Signature]